

***Le fiasco de l'affaire Wills* – MOT D'OUVERTURE** **André Marin**

Lorsque j'ai annoncé l'ouverture de cette enquête en novembre, une affaire choquante de meurtre ayant coûté plus d'un million de dollars aux contribuables de l'Ontario – et il ne s'agit là que de la somme ayant servi à payer les avocats de la défense – avait soulevé un tollé général. L'affaire Richard Wills était déjà assez choquante de par l'horreur des faits concernant le meurtre de la femme que cet homme aimait soi-disant. Mais les révélations de l'abus de fonds publics l'ont rendue encore plus épouvantable – parce que le gouvernement de l'Ontario a laissé faire. J'ai reçu des plaintes à ce sujet, et la perspective de la tenue d'une enquête publique m'inquiétait, en particulier après le gaspillage aussi important de deniers publics qui avait déjà eu lieu. Il n'était pas logique de dépenser davantage d'argent pour une affaire ayant pris une bien mauvaise tournure.

J'ai donc annoncé l'ouverture d'une enquête et nous voici arrivés à sa conclusion, à peine plus de trois mois plus tard. L'Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman a déterminé ce qui s'était passé et nous avons émis quelques recommandations solides afin d'assurer que rien de tel ne se reproduise. Plus important encore, je suggère un moyen qui permettrait à la population de l'Ontario de récupérer une partie des fonds gaspillés – et d'empêcher d'autres personnes d'abuser du système de la même manière.

Le titre de ce rapport, *Le fiasco de l'affaire Wills*, dérive d'une déclaration de l'un des juges à qui l'affaire a laissé un goût amer. Je crois que, loin de faire cette déclaration à la légère, il a pesé avec soin chacun de ses mots et je ne peux que lui faire écho – car cette affaire a effectivement été le théâtre de sérieuses mises à l'épreuve dans plusieurs domaines. Il y a eu, bien entendu, l'odieux meurtrier au banc des accusés, qui a défié tout le monde, depuis ses propres avocats jusqu'aux juges. Mais il n'a pas été le seul à l'origine de ce fiasco. La mise en œuvre de la répartition des responsabilités entre Aide juridique Ontario et le ministère du Procureur général a été rudement mise à l'épreuve, l'une des parties esquivant honteusement sa responsabilité. De plus, au niveau individuel, l'un des avocats, déterminé à ne pas se laisser enfermer par quiconque dans une « camisole de force » financière, a imposé sa volonté au directeur d'AJO qui aurait dû veiller à limiter les coûts engagés dans cette affaire.

Dans cette mise à l'épreuve, Aide juridique Ontario a failli à ses obligations et les contribuables ontariens l'ont chèrement payé. Le système judiciaire de l'Ontario en a également pâti. Il s'agit d'un épisode honteux qui n'aurait jamais dû se produire et ne devrait jamais se reproduire. Mais ne nous leurrons pas – cela pourrait arriver si rien n'est fait. C'est pourquoi je recommande l'adoption d'un nouveau texte de loi et de nouveaux amendements législatifs afin de renforcer un système dont la crédibilité a été gravement compromise.

Comme tout le monde le sait maintenant, Richard Wills a tout d'abord été un homme relativement riche avant de se débarrasser systématiquement de tous ses avoirs après le meurtre pour pouvoir ensuite prétexter qu'il était pauvre afin d'obtenir que sa défense soit payée par des fonds publics. Et il a même eu gain de cause, grâce à l'ordonnance émise de manière parfaitement compréhensible par un juge qui s'est rendu compte que lui permettre de subir son procès sans avocat serait non seulement un cauchemar pour le système judiciaire, mais irait également à l'encontre de tous les principes fondamentaux de l'équité.

Mais le juge n'a sans aucun doute jamais eu l'intention de faire un chèque en blanc à M. Wills. Ce dernier en a seulement bénéficié parce qu'Aide juridique Ontario, qui avait au départ rejeté sa demande, a refusé de suivre de près les factures de ses avocats. Tout cela parce que les fonds venaient du ministère du Procureur général et qu'au sein d'AJO, une culture s'était développée, selon laquelle « si ce n'est pas notre argent, ce n'est pas notre problème. » Cette culture, combinée à des erreurs de jugement catastrophiques de la part d'Aide juridique Ontario, a été à l'origine de ce fiasco.

Mes recommandations offrent de résoudre ces problèmes de deux façons : Premièrement, je propose l'adoption d'une loi permettant d'avoir des recours contre les personnes qui tentent de se défaire de leurs biens pour que leur défense soit payée par des fonds publics. Je demande aussi au ministère du Procureur général de prendre toutes les mesures nécessaires pour récupérer une partie de l'argent gaspillé pour la défense de M. Wills.

Deuxièmement, je propose l'adoption d'une nouvelle loi qui éliminera définitivement toute confusion entre Aide juridique Ontario et le ministère du Procureur général – faisant d'AJO le « chien de garde », si j'ose dire, dans toutes les affaires mettant en jeu des deniers publics. Je reconnais que le Procureur général a déjà mis en place un protocole à cette fin, mais ce n'est pas suffisant. Une loi couvrira tout le monde depuis les bureaucrates jusqu'aux juges et ne laissera aucune place à l'erreur.

Mes autres recommandations concernent le suivi des améliorations apportées par AJO, le Ministère et le gouvernement dans ces domaines, dont certaines sont déjà en cours de mise en place. Je suis heureux de noter que, bien que ce rapport soit assez dur à l'égard de l'organisme qu'il dirige, Bob Ward, président-directeur général d'Aide juridique Ontario, a accepté toutes mes recommandations et a assumé l'entière responsabilité d'AJO dans le fiasco de l'affaire Wills.

Jusqu'à présent, la réaction du Ministère a aussi été positive mais, malheureusement, aucun engagement ferme n'a été pris sur les recommandations concernant les modifications législatives. Je suis convaincu que le gouvernement doit agir vite et de manière décidée pour régler les problèmes que nous avons mis en lumière, et je vais surveiller les prochaines étapes – je serai bien entendu heureux de pouvoir m'entretenir

avec ses représentants de façon plus approfondie sur les propositions de loi mentionnées dans ce rapport.

J'espère également que toutes les personnes participant à la discussion en cours sur la question des tarifs de l'aide juridique garderont ce rapport en tête et n'hésiteront pas à s'en servir pour défendre la cause de l'augmentation de ces tarifs. Disons-le carrément, nos tarifs de l'aide juridique sont trop bas. Cela signifie dans les faits que de nombreux Ontariens et Ontariennes méritants se voient privés de leur droit à une défense de qualité au tribunal. Pendant ce temps, quelques personnes comme Richard Wills profitent de ce qui s'apparente à un système à deux vitesses, si elles ont assez de chance pour obtenir le financement de leur cause grâce à une ordonnance judiciaire.

Il serait facile de ranger l'affaire Wills dans le rayon des affaires exceptionnelles et de croiser les doigts pour qu'un cas semblable ne se reproduise jamais. Mais j'ai effectué suffisamment de ces enquêtes pour savoir qu'adopter la solution de facilité conduit au développement de problèmes bureaucratiques bien plus graves à long terme. Je pense qu'Aide juridique Ontario le comprend et qu'elle est sur la voie de la réhabilitation, et j'espère que le gouvernement sera d'accord avec moi que c'est maintenant qu'il faut agir sur ces questions.